



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Initiative Prospective Agricole et Rurale

Fenêtre sur L'AGRICULTURE

Les séminaires débats des acteurs sénégalais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Représentation au Sénégal | 14 Avril 2016

« COMMENT AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SÉNÉGAL EN UTILISANT UNE APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME ? »

Compte rendu de la 10^{ème} « Fenêtre sur l'agriculture »

CONTEXTE

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR) ont organisé la dixième édition du cycle de débats « *Fenêtre sur l'agriculture* » sur le thème « *Comment améliorer la sécurité alimentaire au Sénégal en utilisant une approche basée sur les droits de l'Homme ?* », le jeudi 14 avril, dans le cadre de la 17^e édition de la Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales (FIARA), au Centre international du commerce extérieur du Sénégal (CICES). L'échange visait à contribuer à la réflexion proposée par les organisateurs de la FIARA, sur la manière dont les organisations paysannes et les exploitations familiales contribuent à la sécurité alimentaire du Sénégal.

En s'interrogeant sur le concept du droit à l'alimentation, la FAO et l'IPAR entendaient aborder la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables sous l'angle de l'approche basée sur les droits de l'homme.

Le droit à l'alimentation, souvent compris comme le droit à se nourrir dans la dignité, a été évoqué pour la première fois en 1948, dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, avant d'être réaffirmé et assorti d'obligations juridiquement contraignantes en 1966 au sein du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Universel, interdépendant et intrinsèquement lié à d'autres droits fondamentaux, tel que le droit à la santé, ce droit est devenu juridiquement contraignant pour les 164 Etats parties au PIDESC dont le Sénégal.

Avec l'adoption de son Plan Sénégal Emergent (PSE)

en 2014, et son volet agricole qu'est le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS), le Sénégal met l'atteinte de la sécurité alimentaire au cœur de ses nouvelles politiques et ses programmes. Le PRACAS ambitionne notamment de construire une agriculture compétitive, inclusive et durable, capable de nourrir les populations, tout en reconnaissant le rôle des exploitations familiales dans la sécurité alimentaire du pays, celles-ci représentant 95% des exploitations agricoles.

MOTS D'OUVERTURE

Réunissant une centaine de participants, cette 10^e édition a été co-présidée par M. Modou Mboup, Conseiller technique du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER), et l'Honorable Cheikh Seck, Président de la Commission parlementaire du développement et de l'aménagement du territoire.

Dans son mot d'introduction, **Vincent Martin**, Représentant de la FAO au Sénégal, a rappelé que si le droit à l'alimentation est le droit le plus évident, il est également le moins connu. Il a poursuivi en soulignant la nécessité de travailler avec les parlementaires pour l'opérationnalisation des recommandations issues des échanges au cours de cette 10^e édition des Fenêtres sur l'agriculture. **Cheikh Oumar Ba**, Directeur exécutif de l'IPAR, a, quant à lui, insisté sur le caractère transversal du droit à l'alimentation qui peut avoir plusieurs dimensions, économique, sociale, culturelle, etc. De ce fait, il a rappelé que différentes conditions doivent être réunies pour son application. Soulignant l'importance de l'accès à la terre, comme l'un des pré-

alables pour un droit à l'alimentation effectif, il a évoqué la réforme foncière en cours au Sénégal, dans un contexte de changement climatique et de dégradation des terres.

L'Honorable Député Cheikh Seck a renouvelé la disponibilité de l'Assemblée nationale pour accompagner les acteurs, en tenant compte des recommandations de cette rencontre. Il a rappelé la théorie des besoins de Maslow, pour qui l'alimentation est au début et à la fin de tous les processus.

Modou Mboup, Conseiller technique du MAER, a réaffirmé l'engagement du MAER à poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Rappelant les objectifs du PSE et du PRACAS de construire une agriculture inclusive et durable qui crée des emplois (agricoles et non agricoles), tout en étant capable de nourrir au mieux la population, il a souligné l'importance de valoriser la contribution des exploitations familiales qui produisent 80% des denrées alimentaires.

ECHANGE ENTRE LE PANEL ET LES PARTICIPANTS

Simon Blondeau, Expert Droit à l'alimentation, de la Division des politiques sociales et des institutions rurales, basée au siège de la FAO à Rome, a donné un aperçu de l'approche basée sur les droits de l'homme pour réaliser le droit à une alimentation adéquate. Dans son exposé, il a tout d'abord montré les instruments juridiques pertinents pour le respect, la protection et la réalisation du droit à une alimentation adéquate, parmi lesquels le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui le garanti en son article 11. Il a également rappelé l'Observation générale 12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels qui soutient que « *le droit à une alimentation adéquate est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec autrui, a accès à tout instant, physiquement et économiquement, à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer* ». Evoquant ensuite les multiples dimensions du droit à l'alimentation et les principes des droits de l'homme, M. Blondeau a souligné que les principes des droits de l'homme doivent guider les différentes phases des processus politiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dont l'élaboration et le suivi des indicateurs afin d'assurer le respect, la protection et la réalisation du droit à l'alimentation. Dans ses actions, les États membres de la FAO ont développé et adopté par consensus les Directives volontaires sur le droit à l'alimentation dont l'objectif est d'apporter aux États

des indications pratiques leur permettant d'assurer la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

A sa suite, les autres panélistes ont mis en lumière des expériences concrètes en matière de plaidoyer pour la réalisation du droit à l'alimentation au Sénégal.

Seydou Ndiaye, membre du Réseau africain pour le droit à l'alimentation (RAPDA) – Sénégal et du Forum Social Sénégalais, a présenté les activités menées par le réseau dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du droit à l'alimentation. Appliquée à la sécurité alimentaire, l'approche basée sur les droits de l'homme requiert non seulement de viser l'objectif ultime qu'est l'éradication de la faim, mais également de proposer les moyens permettant d'atteindre l'objectif que chaque personne puisse se nourrir dignement. Cette approche permet de renforcer la transparence et la reddition de comptes, en comptant sur la participation active des citoyens en tant qu'acteurs du développement humain - plutôt que de les considérer comme de simples bénéficiaires – et pouvant demander des comptes à leurs élus.

Zakaria Sambakhé d'Action aid Sénégal (AAS) a ensuite montré que les causes profondes de l'insécurité alimentaire, telles que le changement climatique, la pauvreté intergénérationnelle, la faiblesse des institutions et le régime commercial, entraînent une violation des droits humains. En réponse, les initiatives nationales et locales d'AAS reposent sur des renforcements de capacités, le développement de chaînes de valeur et la mutualisation avec une implication des populations à travers la conscientisation, la solidarité et la campagne. AAS travaille également sur le renforcement du pouvoir politique et la participation aux instances de prise de décision pour une meilleure prise en compte des droits dans les politiques agricoles et nutritionnelles. L'ONG est aussi engagée sur le plaidoyer pour la reconnaissance explicite du droit à l'alimentation dans la Constitution et sa justiciabilité.

Yoro Idrissa Thiolye du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) a présenté les défis auxquels font face les exploitations familiales, dont le changement climatique, l'accès à la terre, qui impactent sur leur productivité et la réalisation de leur droit à une alimentation adéquate. Le CNCR met de ce fait l'accent sur la participation, la coopération et la non-discrimination dans la mise en œuvre de ses projets de promotion et de plaidoyer en faveur des exploitations familiales. Celles-ci constituent le levier du secteur agricole. En moyenne, elles emploient neuf actifs par exploitation et nourrissent dix-sept personnes, soit 7 millions au total. Ces exploitations méritent donc

d'être accompagnées en adaptant les politiques aux besoins des populations, particulièrement sur les questions d'accès au foncier, au financement et au marché, afin d'améliorer leurs performances.

DISCUSSIONS

A la suite des panélistes, la parole a été donnée à la salle, composée d'une pluralité d'acteurs, à qui l'opportunité a été donnée de discuter des composantes et des avantages d'une approche basée sur les Droits de l'Homme pour réaliser le droit à une alimentation adéquate au Sénégal. Le niveau d'engagement et d'appropriation des concepts a permis de lier des notions théoriques aux enjeux quotidiens pour la réalisation du droit à une alimentation adéquate au Sénégal. Les discussions ont permis de partager un certain nombre d'expériences et de soulever certaines questions pour une meilleure prise en compte des droits humains.

Les participants ont particulièrement souligné que les femmes ne doivent pas être oubliées dans les actions relatives au droit à l'alimentation, car elles sont sur tous les maillons de la chaîne (production, transformation, commerce, etc.).

Ils ont également appelé à prendre en compte la question de l'accès au foncier, car c'est le premier facteur de production et, de fait, le support de l'alimentation. Un accès à la terre juste et équitable est donc fondamental pour la réalisation du droit à une alimentation adéquate au Sénégal. Les Directives volontaires sur le droit à l'alimentation ainsi que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers constituent ainsi des sources de recommandations primordiales, afin d'opérationnaliser une approche fondée sur les droits de l'homme pour tout enjeu portant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les acteurs engagés dans le processus de réforme de la gouvernance foncière doivent être très vigilants sur ce dernier point.

Une approche fondée sur les droits de l'homme doit être mise en œuvre afin que nos actions contribuent pleinement à ce que chaque femme, chaque homme et chaque enfant puisse jouir de son droit fondamental à se nourrir dans la dignité. Ceci est nécessaire pour

accroître l'impact positif, l'appropriation et la durabilité des programmes, des politiques et des lois contribuant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous au Sénégal.

Pour ce faire, les couches vulnérables doivent être davantage impliquées, avec des discriminations positives en leur faveur dans les politiques.

Les législations doivent également être formulées à partir des réalités socio-culturelles, facilitées par une participation active et informée des populations et des acteurs concernés. Cela implique la mise en place d'une politique alimentaire basée sur les habitudes et les réalités alimentaires, pour encourager l'autosuffisance.

RECOMMANDATIONS

Ces échanges fructueux ont permis de faire ressortir plusieurs recommandations :

- Faire le plaidoyer pour rendre le droit à l'alimentation plus explicite dans les cadres législatifs et politiques ;
- Développer des politiques promouvant et visant à réaliser les droits humains, en partant des besoins des populations concernées ;
- Sensibiliser les acteurs et les communautés sur les concepts des droits humains et les traduire en langues locales afin d'assurer leurs compréhension et appropriation ;
- Travailler avec les parlementaires pour une meilleure prise en compte du droit à l'alimentation dans les lois, les politiques, les programmes et dans le budget ;
- Briser le cercle vicieux de la pauvreté en priorisant les droits humains des groupes vulnérables dans les investissements liés à l'agriculture, la nutrition, la protection sociale et l'emploi décent ;
- Promouvoir une bonne politique alimentaire et nutritionnelle qui s'appuie sur la valorisation et la consommation des produits locaux comme vecteur contribuant à la réalisation du droit à l'alimentation ;
- Accompagner les acteurs pour la sécurisation foncière.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

FAO Représentation au Sénégal
15, rue Calmette x rue Amadou Assane Ndoye
BP N° 3300 Dakar, Sénégal
Tél. : (+221) 33 889 16 66 | Fax : (+221) 33 889 16 70
E-mail : FAO-SN@fao.org | www.fao.org



Initiative Prospective Agricole et Rurale

Initiative Prospective Agricole et Rurale
Immeuble Bilguis-67, Rond-point VDN Ouest Foire
BP 16788-Dakar Fann, Sénégal
Tél. : (+221) 33 869 00 79 | Fax : (+221) 33 825 95 09
E-mail: ipar@ipar.sn | www.ipar.sn